L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Abonnement quotidien..............$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine..........$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

CLAY CLUB.

Les membres du Club Clayiste, sont invités à se réunir dans la nouvelle salle sise à l'encoignure de la rue de la Douane et Exchange Place, lundi soir, à 6 heures et demie.

On recommande d'être ponctuel attendu qu'il sera pris des arrangements nécessaires à la réception de Mr. Clay et qu'on y traitera d'affaires d'importance.

Par ordre du Président,
GEO. C. LAWRASON, } Secrétaires.
W. E. DELAVIGNE, }

ELECTIONS.

NEW-YORK.—Les journaux de New-York ne nous sont point parvenus hier; mais grâce à ceux de Baltimore et de Washington, nous pouvons ajouter quelques renseignemens à ceux que nous avons publiés hier. Les retours connus jusqu'à présent, comparés à ceux de 1840, accusent un gain de plus de 700 voix en faveur des locofocos. Leur majorité, en réunissant le vote des comtés de New-York, Kings, Queens, Richmond, Westchester, Orange, Rockland et Albany (ce dernier a fait triompher les Whigs), s'élève à 1800; elle n'était que de 4076 en 1840. A cette même époque la majorité en faveur du gouverneur whig Seward était, pour tout l'Etat, de 5285 voix. Le *Commercial Advertiser*, en constatant le gain de près de 300 voix en faveur des Whigs, dans la ville même de New York, ajoute: "Si le reste de l'Etat a aussi bien agi que notre cité, LUTHER BRADISH sera élu gouverneur."

Malgré tous les vœux que nous faisons pour le triomphe de notre parti dans l'Etat-Empire, nous avons grand'peur que notre confrère de New-York ne s'abuse dans ses espérances.

DELAWARE.—Les retours officiels de l'élection dans cet Etat ne nous sont pas parvenus; on assure cependant que RODNEY, le candidat whig, est élu à une très faible majorité. Attendons pour nous en réjouir des renseignemens plus authentiques.

Le peu de journaux que nous avons reçus aujourd'hui sont absolument dénués de nouvelles, sauf toutefois les retours d'élection de New-York et de Delaware; mais la plupart se défraient avec des extraits ou des critiques de l'ouvrage de Charles Dickens.

ARRESTATION DE TROIS VOLEURS.—MM. Vincent et De Feriet, encanteurs rue de Chartres, ayant été informés dans la journée d'hier que des voleurs devaient s'introduire dans leur magasin, avaient eu soin de retirer tout leur argent et de ne laisser dans leur bureau que quelques petits billets qu'ils avaient marqués de manière à les reconnaître. A l'heure habituelle ils fermèrent, et, accompagnés de quelques amis, ils se tinrent en embuscade dans le voisinage, épiant l'instant où les malfaiteurs viendraient faire leur coup. Ils n'attendirent pas longtemps: vers huit heures, trois individus parurent, qui, après les examens préliminaires, se divisèrent de telle sorte que deux se tinrent aux aguets, pendant que le troisième s'approcha du magasin dont la porte, à un signal donné, fut ouverte par un complice qui était caché dans l'intérieur. Aussitôt MM. Vincent et De Périet et leurs amis sortirent de l'endroit où ils étaient cachés, furent la main sur les deux *sentinelles avancées*, et entrant ensuite dans le magasin, ils se saisirent de l'autre voleur, qui déjà se disposait à sortir muni de l'argent et de quelques marchandises, et les livrèrent tous les trois à la police.

ERRATUM.—Nous étions mal informés hier, lorsque nous avons annoncé que les barks *Globe* et *Huntington*, à bord desquels on a volé mercredi dernier, étaient mouillés dans la troisième Municipalité. Le capitaine de port de cette partie de la ville, M. SHERIDAN, nous prie de rectifier cette erreur. Nous nous empressons d'accéder à la demande de cet officier, afin de faire disparaître tout sentiment qui pourrait porter préjudice aux intérêts de cette Municipalité.

ESPÈCES.—Le steamboat Guinare, arrivé hier de St. Louis, avait à bord $7,728 en espèces.

EVASION.—Trois individus accusés de vol d'esclaves et de contrefaçon de billets, ont, dans la nuit du 6 au 7 du courant, brisé les portes de la prison de Concordia, (La.) où ils étaient enfermés en attendant leur jugement, et sont maintenant en fuite.

THEATRE D'ORLEANS.—"La comédie se meurt! la comédie est morte!" tel est le cri lamentable qu'on aurait pu faire entendre hier dans la salle silencieuse et presque déserte de la rue d'Orléans. A peine quelques intrépides amateurs s'étaient-ils donnés rendez-vous au parquet et dans les loges pour assister à la spirituelle comédie de M. Scribe; grâce sans doute à la révolution atmosphérique qui a eu lieu dans la soirée et à la déplorable solitude qui attristait spectateurs et acteurs, l'esprit de M. Scribe a paru aussi froid que le *verre d'eau* offert à la Reine d'Angleterre par la duchesse de Malborough. Vous n'exigerez pas, je pense, que, sous l'influence de cette déplorable soirée, nous vous disions un mot des débutans; nous pourrions être injustes pour eux. Nous aimons mieux leur laisser le tems de *prendre leur revanche* devant un public digne d'eux. Espérons qu'ils ne tarderont pas à le rencontrer, malgré l'espèce de défaveur qui semble frapper, parmi nous, la comédie.

Le vaudeville a été moins malheureux que la comédie. M. DESSONVILLE, et c'est un grand éloge pour cet artiste, a eu le talent de triompher par la chaleur et sa verve du froid de la salle et de l'engourdissement des spectateurs. On a ri absolument comme si la foule eut encombré le théâtre. Assurément c'est un miracle. Il faut avouer du reste que M. Dessonville, dans une *position*, est la plus parfaite caricature du *héros moderne*.

Nous trouvons dans le *Courrier* d'hier soir, le paragraphe suivant.

"On dit que l'agent de quelques capitalistes anglais a reçu dernièrement un million de dollars en espèces et a prêté d'accord avec leurs instructions une grande partie de cette somme à un intérêt de 20 pour cent. C'est comme on voit un peu plus avantageux que de prêter de l'argent, à trois ou quatre pour cent d'intérêt annuel en Angleterre.

"Des gens à même d'être bien informés, assurent que toutes les banques qui ne sont pas en liquidation, à l'exception d'une seule, reprendront positivement leurs paiemens en espèces au premier lundi du mois de Décembre.

"Selon des bruits accueillis par plusieurs de nos financiers, la 1re. et la 2de. municipalités seront en mesure d'opérer le remboursement de leurs billets vers le commencement du mois de février prochain.

Un individu nommé John Barley, employé au Ferry Waterloo, dans cet état, par un pauvre vieillard appelé Wells, a dernièrement enlevé à son patron une somme de cinquante piastres renfermé dans une malle; ce voleur est parvenu jusqu'à présent à se soustraire à toutes les recherches.

INCENDIE.—La maison de Mme Perrault, sise à Washington, paroisse des Opelousas (La.), a été détruite par le feu dans la nuit du 9 au 10. On a lieu de croire que le feu a été mis par un incendiaire. La perte est estimée à environ $2,000.

La loi passée à la législature, le 16 mars dernier, concernant l'entrée dans l'Etat, des hommes de couleur libres, reçoit pleine et entière exécution, non seulement en ville mais encore à la campagne, ainsi qu'on pourra en juger par le paragraphe suivant extrait de la *Gazette des Attakapas*;

Nègres libres.—Plusieurs nègres libres, matelots, ayant été amenés à Franklin, en contravention à la loi, viennent d'être écroués dans la prison de cette paroisse, où ils demeureront aux frais de leurs capitaines, jusqu'à ce que les embarcations auxquelles ils appartiennent, fassent voile pour la mer. Il est du devoir de tous les officiers, chargés de la police des ports, dans cet Etat, de prévenir le juge de paroisse, ou le Juge-de-Paix le plus rapproché, de l'arrivée de tout navire ou steamboat venant d'autres Etats et ayant à bord des nègres libres, des mulatres ou autres gens de couleur.

M. WEBSTER est de retour de ses excursions dans le Nord, il a repris son poste à Washington.

Le colonel R. M. Johnson, ex-vice Président est en ce moment à Washington; il a dû assister le 12 court. à une assemblée tenue en son honneur, dans la salle d'Apollon. Nous en rendrons compte à nos lecteurs, s'il y a lieu.

Le nouvel ouvrage de M. Charles Dickens "Notes sur l'Amerique" est arrivé hier au dépot littéraire. Nous en devons un exemplaire à l'obligeance de M. Morgan, et cette galanterie de sa part est d'autant plus méritoire à nos yeux, que l'ouvrage s'enlève avec une rapidité sans exemple. Bien heureux qui se le sera procuré hier! Les retardataires courent grand risque de n'en plus trouver d'exemplaires.

Un nègre élevé sur l'habitation de M. William Fields Jor, a, la nuit dernière assassiné par vengeance, son économe, M. S. Henry Summers jeune homme aimé de toute la communauté.

Ce nègre avait mérité une punition dont il se défendit en assommant avec une barre de fer, celui qui l'y condamnait.

L'assassin poursuivi par tous les témoins du crime et lancé par les chiens de garde, s'est jeté au bayou et est venu se réfugier à la prison où il est incarcéré jusqu'à son jugement.

(*Patriote de Lafourche Intérieur.*)

RECOLTE.

On lit dans la *Gazette des Attakapas*:

"Nos cotonniers, que la pluie et les chenilles avaient un instant abattus, ont repris courage; ils ramassent beaucoup plus de coton qu'ils l'avaient espéré. De l'aveu général, ils obtiendront au moins les deux tiers d'une abondante récolte.

"Quant à nos sucriers, ils sont en jubilation au sein de leurs forêts de cannes. Nous ne savons si nul d'entr'eux se rappelle d'avoir vû une récolte de cannes plus *rutilante* que cette année. Ajoutons à cela que Dieu semble leur ménager le temps le plus favorable qu'ils puissent souhaiter pour faire la roulaison. Le sucre qu'ils fabriquent est vraiment magnifique.

"Les cannes à sucre des paroisses du bas du fleuve ne rendent pas autant que les planteurs s'y attendaient.

Par une personne digne de foi, venant des paroisses de Lafourche, nous apprenons que les champs de cannes à sucre promettent beaucoup, mais que, jusqu'à présent, elles n'ont guère plus d'un boucaut de sucre par arpent.

Il y a eu plusieurs cas funestes de fièvres malignes à Thibodeauxville. Sur les plantations situées le long des petits bayous et dans les brûlés, il y a eu aussi beaucoup de cas de maladies.

(*Créole de St. Martinville.*)

(Communiqué.)

Concitoyens de la 3ème. Municipalité.

Aujourd'hui vous êtes appelés à vous prononcer sur le choix d'un recorder, et vous devez apprécier le mérite des candidats qui se présentent devant vous: il en est deux surtout sur lesquels les voix paraissent devoir se porter; ce sont MM. Augustin Viavant et Charles Cuvellier. Entre ces candidats vous n'aurez pas à hésiter, et vous devez porter vos suffrages sur le premier. Augustin Viavant est toujours resté au milieu de nous, et il y restera toujours; il a montré dans toutes les occasions son dévouement aux intérêts de la municipalité, et ce dévouement n'a jamais révélé la moindre ambition. En est-il de même de son concurrent? M. Charles Cuvellier se présenta il y a quelques années, comme candidat à la place de Maire de la Nouvelle Orléans; il ne réussit pas, et à la suite du désappointement que lui avait fait éprouver sa défaite, il abandonna notre patrie, sa patrie adoptive pour aller chercher fortune au Texas. Sans doute il avait l'intention de devenir citoyen texien: réalisa-t-il ce projet? Je n'en sais rien; mais ce qu'il y a de certain, c'est que déçu dans ses espérances, ne trouvant pas dans le pays où il était allé pour s'établir, les ressources sur lesquelles il avait cru pouvoir compter, il revint parmi nous, trop heureux de retrouver la patrie qu'il avait abandonnée. Et c'est à la suite de ce projet d'abandon qui n'a échoué que par la force des circonstances, que M. Charles Cuvellier vient encore se mettre sur les rangs pour obtenir un office public! Nous ne devons pas nous dissimuler, concitoyens, que malgré les raisons que je viens d'exposer, Mr. Charles Cuvellier compte de nombreux soutiens. Le Conseil de la Municipalité, dans l'espoir sans doute d'assurer la nomination de ce candidat, l'a nommé Recorder pro tem, et en cela il a manqué aux intentions de la loi qui n'a jamais voulu que le Recorder pro tem. fut choisi en dehors du Conseil lui-même. Le Conseil présume sans doute que la place une fois occupée, les électeurs pousseront la complaisance jusqu'à laisser celui qu'on y aura mis sans les consulter; le Conseil se trompe. Le peuple ne veut pas qu'on lui impose le choix de ses officiers; il saura bien les élire lui-même. Il se rappellera aussi la manière dont ce même Conseil qui donne à la loi une si juste interprétation a reçu une pétition couverte de plus de trois cents signatures respectables; l'un des membres avait proposé de jeter cette pétition sous la table, mais après plus mure délibération, la majorité du Conseil nous fit l'honneur de décider qu'elle serait déposée indéfiniment sur le bureau. Je le demande à tous les citoyens de la Municipalité. Je le demande à ceux qui ont signé la pétition, est-il de notre devoir, est-il de notre honneur de nous soumettre au choix que veut nous imposer un conseil qui nous traite de la sorte? Non certes, nous devons garder l'indépendance de nos voix; nous saurons garder cette indépendance et nous le prouverons en élisant Augustin Viavant.

UN CITOYEN.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le steamship New York, capt. Wright, arrivé hier soir très tard de Galveston, nous a apporté des journaux de cette ville portant la date du 16 du courant.

Ces gazettes ne contiennent pas un seul paragraphe relatif à la guerre avec le Mexique, ni des positions occupées par les différens corps de troupes.

Nous lisons dans le Houstonian du 9 du courant: Le général Morehouse vient d'arriver de Washington, il va se rendre immédiatement à Galveston où il est envoyé par le président, à l'effet d'aider aux fortifications de cette place. Il a donné contr'ordre à la première et à la seconde classe de son régiment qui devaient l'accompagner.

—Le bruit a couru un instant à Galveston que la flotte mexicaine était en vue de Velasco. Ce bruit qui avait d'abord effrayé plusieurs habitans de Galveston, n'a pas tardé à être démenti.

—Quelques habitations établies sur la rivière Trinité, cultivent la canne à sucre avec succès.

—Il y a en circulation dans l'Est quelques bills contrefaits de l'Echiquier.

PEROU.—Le Journal du Commerce de New-York, a reçu des journaux de Lima du 6 aout et de Valparaiso du 23 juillet. Le ministre chilien, M. Lavalle, a offert sa médiation pour arranger le différend qui s'est élevé récemment entre le Pérou et la république de l'Equateur. Le gouvernement péruvien a accepté cette proposition.

Le 2 aout, les navires des Etats-Unis Cyane, Yorktown et Dale étaient à Coquimbo.

PETITE CHRONIQUE PARISIENNE.

20 Octobre.

CHODRUC DUCLOS.—Paris a perdu la semaine dernière une de ses célébrités; le Palais-Royal a perdu le plus fidèle et le plus excentrique de ses habitués; Chodruc-Duclos est mort. Chodruc avait brillé sous le directoire, le consulat et l'empire. Il possédait tous les avantages à l'aide desquels on obtient dans le monde les succès, les conquêtes, la domination. Grand, bien fait, d'une force peu commune et d'une adresse merveilleuse dans les exercices du corps, il usait et abusait de tous ces dons que la nature et l'éducation lui avaient octroyés. C'est à Bordeaux que s'écoulèrent les belles et fortes années de sa vie dissipée et tumultueuse. Chodruc marchait à la tête de la jeunesse bordelaise. Il était le *lion* de la ville, le roi de la mode, le tyran du café, l'autocrate du théâtre, l'arbitre souverain de la destinée des artistes dramatiques. Il faisait réussir les vaudevilles de son ami Martignac, il épousait les querelles de son ami Peyronnet, imposant partout ses lois et ses caprices. C'était une existence joyeuse, agitée, toute de bruit et d'aventures; de l'or jeté à pleines mains, des duels, des soupers d'où l'on sortait ivre au milieu de la nuit pour aller courir la ville, réveiller à grands cris les paisibles habitans, casser les réverbères et les vitres, et batailler avec les patrouilles, ainsi que le faisaient les roués de la régence.

Il arriva cependant une fois que les Bordelais, fatigués de cette tyrannie, se révoltèrent contre leur maître. Quelques respectables citoyens voulurent se venger de leur sommeil trop longtemps troublé; ils portèrent plainte. Chodruc fut cité à comparaître devant le tribunal. Vous pensez bien qu'il se soucia peu de la citation; il s'en servit pour allumer son cigare. On le condamna par défaut à huit jours de prison.

Rien n'était plus aisé que de rendre un pareil jugement; rien n'était plus difficile que de l'exécuter. Pendant plus d'un mois, Chodruc brava les foudres de la justice. Aucun agent de police n'osait l'arrêter. Il fallait pourtant que force restât à la loi. Le parquet s'émut. Quatre agents, déterminés par la menace d'une destitution et par la promesse d'une forte récompense, acceptèrent une périlleuse mission; mais désespérant de réussir par la force, ils employèrent la ruse. Munis de couvertures de laine, ils se glissèrent dans le café où Chodruc tenait sa cour, et pendant que le monarque, entouré de ses sujets, levait le bras pour porter à ses lèvres un verre de punch, on lui jeta une couverture sur la tête, on l'enveloppa tout entier, on l'emmaillota, on le ficela, et il fut ainsi transporté au château Trompette.

Lorsque vint la restauration, Chodruc était complètement ruiné; il avait quarante ans; c'était le moment de renoncer aux folies et de suivre les conseils de l'ambition. Le *lion* bordelais se rendit à Paris, et là il trouva bientôt l'occasion de prouver son zèle pour le nouveau gouvernement.

Parmi les officiers de l'empire, il y avait quelques hommes que n'avait pu atteindre la sanguinaire fureur des conseils de guerre: l'un de ces braves était le colonel Fabvier. Le duelliste de Bordeaux provoqua le soldat de l'empire. Un duel eut lieu au pistolet. Chodruc tira le premier, et sa balle brisa l'épaule du colonel.

Plus tard, voyant ses amis arrivés au pouvoir, Chodruc s'adressa franchement à eux pour réclamer le prix de ses services. M. de Peyronnet surtout était en mesure de le protéger. Chodruc se présenta donc chez son camarade, alors garde des sceaux, et le pria tout simplement de lui faire donner la recette générale du département de la Gironde.

De telles prétentions semblèrent exagérées. Chodruc ne paraissait pas tout à fait apte au maniement des finances publiques. On le savait trop versé dans la dépense pour oser lui confier la recette. M. de Peyronnet se borna donc à lui offrir un mince emploi dans l'administration des eaux et forêts. Chaudruc repoussa l'offre avec indignation. Il s'écria que ses services étaient méconnus, que ses amis devenus ministres oubliaient leur ancienne liaisons et lui prodiguaient l'insulte; mais il jura d'obtenir vengeance. Il s'écria qu'il saurait encore homme à se venger.

M. de Peyronnet reçut le lendemain un cartel que sa qualité de garde des sceaux lui défendait d'accepter.

Alors Chodruc eut recours à une autre vengeance. Il résolut de se donner en spectacle et d'afficher ce qu'il appelait l'ingratitude de son ex-ami M. de Peyronnet. Renonçant à ses habitudes d'élégance, le roi de la mode bordelaise se couvrit de haillons, s'habilla de papier gris et de lambeaux d'étoffes; laissa pousser sa barbe et ses cheveux comme Nabuchodonosor, et puis il vint se promener dans les galeries du Palais-Royal en disant: "Voyez dans quel état de misère monseigneur le garde des sceaux laisse un homme qui fut autrefois son meilleur ami!"

Rien depuis lors ne put le faire renoncer à cette comédie. Nous l'avons vu pendant dix-sept ans promener sa misère dans le Palais-Royal. Ce n'est que longtemps après la révolution de juillet qu'il remplaça ses haillons par une redingote presque propre et des bottes à peine trouées.—L'histoire du Suisse tué aux barricades des trois journées est une fable inventée à plaisir. Mais un jour Chodruc rencontra dans sa promenade accoutumée trois gardes du corps qui sortaient de chez Véry et qui voulurent s'amuser à ses dépens. Fatigué de leurs mauvaises plaisanteries, Chodruc saisit un de ces messieurs à la gorge et à la ceinture, et il le jeta par dessus les grilles de fer qui ferment les arcades du Palais-Royal. Cet acte de vigueur lui assura pour toujours le respect des flaneurs.

Vers la fin de sa carrière, Chodruc avait un peu dérogé à ses habitudes; il quittait souvent le Palais-Royal pour s'aventurer dans les boulevards. L'espoir [illegible] fièrement à ses juges: "Je ne suis pas un vagabond, j'ai un logement et des moyens d'existence; je paie exactement mon terme et mon dîner." Pressé par la misère, Chodruc avait recours maintenant à l'assistance publique; mais il le faisait en homme du monde et non pas en mendiant. Il abordait un passant et lui disait: "Monsieur, voulez-vous avoir l'obligeance de me prêter un franc?" il entrait quelquefois au café de Foy, où il prenait une demi tasse de café. Le plus souvent il se contentait de se chauffer au poêle et de lire un journal.

A sa dernière heure, son orgueil s'est réveillé; il n'a pas voulu se laisser transporter dans un hospice; il est mort dans la rue, à la porte d'un marchand de vin.

Les Centenaires.—Depuis quelque temps, les centenaires sont fort à la mode dans les journaux. Ce lièvre ayant été imprudemment lancé, on s'est mis bravement à sa poursuite dans la vaste carrière ouverte par la morte saison politique. Un exemple de longévité cité par hasard en a fait naître mille. Chaque département, chaque commune a voulu offrir au public son centenaire comme prospectus, afin de prouver la bonne qualité de son climat et se recommander aux gens qui tiennent à vivre longtemps. Au moment où cet innocent charlatanisme allait être épuisé après avoir fait le tour de la France, voici que le *puff*, qui ne respecte rien, pas même la vieillesse la plus avancée, s'empare du centenaire pour le faire servir au débit de certaines marchandises. Ainsi la nouvelle suivante a été répétée par toutes les voix de la publicité:—"Il "vient de mourir à Rivadavia (Espagne) un prê"tre, à l'âge de cent douze ans. Cet homme fumait "vingt-quatre cigares et absorbait cinq onces de tabac "en poudre dans sa journée." Voilà de quoi pousser à la consommation du tabac, déjà si florissante. Maintenant l'idée est émise, l'impulsion est donnée, et sans doute les imitateurs ne manqueront pas. Pourquoi ne serions-nous pas une foule de centenaires qui seraient redevables de leur longévité à quelque marchandise plus ou moins brévetée,—à l'usage des paletots en caoutchouc, du racahout des Arabes, de la graine de moutarde, de la pâte de mou de veau, des cols en crinoline, etc? Dans cet âge avancé, ils auraient conservé leurs dents, grâce à la poudre du fameux docteur et leurs cheveux par l'emploi de la pommade du chameau. Enfin, avant de rendre le dernier soupir, ils se seraient félicités d'avoir vécu assez longtemps pour pouvoir être embaumés aux fines herbes par le procédé Gannal.

Le Chat de la Comédie Française.—Un grave procès menace la Comédie-Française; le papier timbré est suspendu sur sa tête; M. Loyal apprête ses exploits, qui vont troubler la paix de cette république si heureuse et si contente d'elle-même. A propos de quoi ce procès?—A propos d'un chat.

De temps immémorial le Théâtre-Français compte au nombre de ses bénéficiaires un chat dont l'emploi consiste à défendre le mobilier contre les déprédations des rats et des souris. Le concierge du théâtre était chargé de l'entretien de ce fonctionnaire à quatre pattes, moyennant une allocation de deux sous par jour prise sur la subvention générale de deux cents et quelques mille francs.

Plusieurs fois le comité, toujours préoccupé de sages mesures et de prudentes économies, avait porté sur cet article son contrôle éclairé, et s'était livré à de profonds calculs pour décider s'il ne serait pas possible de retrancher quelque chose sur les appointemens du matou. On avait consulté Pline, Buffon et Lacépède, pour savoir à combien peut se réduire la dépense quotidienne d'un chat domestique. Ces grands naturalistes s'accordant à penser que la somme de deux sous n'était pas exorbitante, on avait continué à voter la pension annuelle de trente-six francs cinquante centimes.

Cet état de choses n'aurait probablement subi aucune interruption, sans un incident fortuit. Un jour de séance solennelle, le comité, fidèle à son système économique, prit une importante détermination: faute de pouvoir réduire les appointemens du chat, il réduisit le personnel de la troupe comique. Au nombre des artistes congédiés, se trouvait une comédienne dont la cause fut vainement soutenue par un sociétaire d'un talent très-distingué. Après la clôture des débats, l'acteur qui se voyait pour la première fois battu dans son influence et blessé dans ses affections, quitta la séance avec une de ces colères concentrées qui cherchent une victime et ne s'apaisent que par l'explosion. Malheur, alors, au premier qui se présente!

Le premier qui se présenta fut le chat du théâtre. A son aspect, le sociétaire sentit redoubler sa fureur, et il allongea immédiatement à l'innocent fonctionnaire un énorme coup de pied accompagné d'une apostrophe conçue à peu près en ces termes:

—"Vil quadrupède! odieux favori du pouvoir! ce n'est pas toi que les économies iront atteindre! On renvoie une actrice de mérite, mais on te conserve, toi! Tu es à l'abri de la destitution et de la retenue, on ne touche pas à ta large part, à ton abondante pitance! trente-six francs cinquante centimes pour un chat! quel affreux gaspillage des deniers publics! J'en ai un, moi, qui te vaut cent fois, un matou modèle que je donnerai au théâtre quand on voudra, et qui fera la besogne à moitié prix!

Ces imprécations ne frappèrent pas seulement les échos, deux collègues de l'orateur les entendirent et en abusèrent. Le sociétaire pris au mot fut ramené devant le comité, qui rouvrit sa séance. Il persista dans sa proposition, il soutint que son chat remplirait parfaitement l'emploi et se contenterait d'une demi-ration. Il s'agissait d'une économie de dix-huit francs vingt-cinq centimes, les offres furent acceptées; le chat trop rétribué fut mis à la retraite et le nouveau titulaire entra immédiatement en fonctions.

Un an s'est écoulé depuis ce coup d'état; mais qu'est-il arrivé? c'est que le chat mal nourri n'a pas eu le cœur à l'ouvrage; au lieu de faire la chasse aux rats dévastateurs, il est allé quêter une nourriture pacifique dans la cuisine de Chevet. Dès lors l'ennemi, maître du terrain, s'est livré à toutes sortes de rapines et d'insolences, rongeant les décorations et les costumes, dévorant les perruques enfarinées, prenant au sérieux les poulets de carton, n'épargnant rien et mangeant un peu de tout dans ce vaste domaine dramatique. Il fallait mettre un terme à ces ravages. Le comité se rassembla secrètement, sans convoquer le sociétaire cause première de tout ce dégât. Dans cette séance mémorable il fut décidé que le chat négligent serait rendu à son ancien maître et que celui-ci paierait le dommage, évalué par experts à la somme de huit cent soixante-cinq francs.

L'arrêt fut aussitôt signifié à qui de droit. Le condamné voulut décliner sa responsabilité, mais on lui rappela qu'il avait garanti les qualités et les bons services de l'animal; il devait donc subir les conséquences de sa caution. Le caissier opéra une retenue sur ses appointemens, et le sociétaire, plus furieux que jamais, courut chez son avoué. A moins d'un arrangement peu probable, l'affaire arrivera devant les tribunaux, et ce ne sera pas la moins amusante des comédies nouvelles que le Théâtre Français se propose d'offrir au public.

PIERRE DURAND.

Rubini et la croix d'honneur.—Les amusantes prétentions de Rubini aux distinctions honorifiques a singulièrement diverti le monde parisien, et ça été un thème inépuisable de médisances plus ou moins spirituelles. Qui le croirait, les humbles succès de Mario troublent le sommeil de Rubini!

On dit en effet que l'administration du théâtre italien ayant prié le triomphant ténor de lui prêter l'aide de sa puissante voix pendant la saison prochaine, celui-ci dicta ses conditions. Il consentait à chanter les principaux rôles de son répertoire, tels que *I Puritani, la Sonnambula, Lucia*, c'est-à-dire les rôles où Mario a glané quelques succès. Quant à *don Giovani*, Rubini ne voulait pas entendre parler, attendu qu'il ne venait point au théâtre italien pour *chanter dans un concert. Il Matrimonio segreto* était également écarté; le tenor *paternel* volontiers pour n'y pas paraître. Il en était de même de plusieurs autres ouvrages importants. Néanmoins, tout en diminuant la tâche, Rubini ne voulait pas qu'on diminuât le salaire; il fallait d'ailleurs, une autre réserve que le ministre seul pouvait juger.

La direction suppliante souscrivit à tous les articles du traité qui ne dépassaient pas la limite de ses attributions. On fit plus; Mario, poussé par un louable sentiment, écrivit à son prédécesseur, à son modèle, une lettre où il joignait ses instances personnelles à celles de la direction. Il disait qu'il serait heureux de renoncer à ses rôles de prédilection pour avoir la joie d'entendre et d'admirer encore Rubini. En quels termes croyez vous que celui-ci ait répondu à cette lettre au moins polie!

"Mon cher Mario,

"Je ne comprends pas comment tu as pu te figurer que toi, tu m'empêcherais de chanter à Paris."

C'est un échantillon d'urbanité ultramontaine! Nous n'en garantissons pas la forme, mais nous sommes sûrs du fond.

Du reste, les négociations ont été rompues, quoique la direction du Théâtre Italien consentit à insérer dans le traité une clause portant que l'engagement serait nul si Rubini n'obtenait pas la croix d'honneur. La pièce eût été vraiment curieuse, et il est regrettable qu'elle n'ait pas été signée. Eh! bon Dieu! nous croyons que le ruban rouge ferait à la boutonnière de Rubini aussi bonne figure qu'à tant d'autres boutonnières; mais il ne l'obtiendra pas, maintenant, car en France on peut tout pardonner, excepté de manquer d'esprit.

On rapporte, au sujet de cette croix d'honneur, des choses vraiment bouffonnes.

"Qu'avez-vous fait pour qu'on vous donne la croix, disait à Rubini un homme qui prend au sérieux cette institution?

—J'ai chanté à Bayonne pour les pauvres, répondit le ténor millionnaire; je leur ai abandonné *quinze cents francs* qui me revenaient après le concert!

Une pétition anciennement adressée au ministre de l'intérieur, par un ami de Rubini contient, dit-on, le trope suivant:

"La France est une belle femme, et M. Rubini désire ses [faveurs.]"

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant de $4 14 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront 41 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 21 du courant. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 51 1/4 onces.

Nouvelle Orléans, le 18 novembre 1842.

DECEDE hier matin, à huit heures et demie, EDOUARD AUSTIN, âgé de 32 ans. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu ce soir à quatre heures. Le convoi partira de la rue Dumaine entre Tremé et Marais, où le corps est exposé.

De la part de sa famille.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston,	J Reed
Navire Tamerlend, Lovett, Liverpool,	L H Gale
Girard, Riarden, Trieste,	L H Gale
Brick Mercury, Dean, St. Johns, (N. F.)	Capt
Goel. D. Moss, Rowe, Pensacola,	T C Twitchell
Experiment, Bradford, Mobile,	C D Lehman
Sloop Cutter, Clark, Matagorda,	J C Boyd
Steamer Columbus, Alley, Apalachicola,	Capt

ARRIVES.

Navire à vapeur New York, Wright, Galveston.
Steamer Guinare, Kennett, St. Louis.
" Bogue Homa, Johnson, Fort Adams.
" Baton Rouge, Walworth, Natchez.
" Sultana, Tufts, Vicksburg.
" Belle of Arkansas, Moore, Louisville.

MEMORANDA.

Ports de la côte.

New York, 9 nov.—Expédié, navire Troy, Nouvelle Orléans; barque Barrington, do., navire Mississipi, do. nav. Robert Parker, do.

Philadelphia, 10 novembre—Expédié, navire Geo. Skefield, N. Orléans.

A Savannah, le 12 nov.—Navire Scotland, Merryman, N. Orléans, en réparations

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

[illegible], de Liverpool,	4 nov.	de Boston,	1er. déc.
[illegible],	19 nov.	"	17 déc.
[illegible],	4 déc.	"	1er. jan.

CANDIDATS.

Messieurs les Rédateurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu par une grande majorité de votans, à la prochaine élection de Recorder de la Troisième Municipalité.

Un grand nombre de votans de la
25 oct Troisième Municipalité.

A la sollicitation d'un grand nombre d'amis de M. CHARLES CUVELLIER, il a consenti à se porter candidat à la place de Recorder pour la Municipalité No. 3, en remplacement de l'honorable Alfred J. Lewis décédé. Il sera soutenu par la majorité des votans. 27 oct

☞ M. L'EDITEUR.—Veuillez annoncer que Mr. ALPHONSE M. DUPERU, a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la Troisième Municipalité, et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votans de cette municipalité.
31 oct

Mrs. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez, je vous prie, avoir la bonté d'annoncer dans votre estimable journal, que je ne suis pas candidat à la place d'Alderman du cinquième district. Je remercie sincèrement les personnes qui étaient disposées à voter pour moi. Vous obligerez votre tout dévoué serviteur.

ANTHONY FERNANDEZ

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer Mr. PAUL EMILE LARESCHE, comme candidat à la place d'Alderman du 5me. District.
16 nov—8

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable feuille, M. J. M. C. DUPIN, candidat comme alderman du 5me. District, en remplacement de M. C. Ramos, démissionnaire; il sera soutenu par un grand nombre de votans.
17 nov—9 PLUSIEURS CITOYENS.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer que M. LOUIS SÉRÉ, sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman du Quatrième District de la Première Municipalité, en remplacement de M. E. Sonist démissionnaire, par
17 nov UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire français L'ANDELLE, capitaine Gamain, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.
BLANCHARD, EIMER & Co,
17 nov 24, Bienville.

☞ Le navire HUDSON, capitaine Page, du Havre, commencera son déchargement ce matin, en face du rail-road. Les consignataires sont notifiés que toutes les marchandises pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis sous cinq jours, seront envoyées au magasin public.
17 nov. B. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

☞ Le navire français L'ANDELLE, capt. Gamain, venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis du R. R. Pontchartrain. A l'expiration des cinq jours accordés par la loi, toutes les marchandises qui se trouveront à bord, seront envoyées aux magasins de la Douane, aux frais des consignataires qui sont requis de se munir de leurs permis dans le plus bref délai.
BLANCHARD, EIMER & Co.
17 nov 5 24, Bienville.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,

Vendredi soir, 18 novembre 1842.

Nous n'avons aucun changement à signaler depuis notre revue de mardi; les affaires en général sont très calmes. Cette inactivité doit en grande partie être attribuée à la baisse des eaux de l'Ohio, qui empêche une grande quantité de produits de l'Ouest d'arriver sur notre marché.

Le marché monétaire est toujours très libre, quoique le taux du change ait baissé, il n'en est pas moins en très bonne demande.

Après deux ou trois jours de pluie, le vent a subitement tourné au Nord et le temps est aujourd'hui très froid. Il demeure est toujours au même degré.

COTON.—Arrivé depuis le 15 du courant, de Louisiane et Mississippi 12,776 balles; Tennessee 643, Arkansas 71: Ensemble 13,490 balles: Expédiés dans le même espace de temps, pour Liverpool 5,835 balles, Trieste 1 241; Boston 1,806. Ensemble 8,872 balles. Ce qui augmente le stock de 5,317 balles, et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 90,647 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er Stock en mains,		4,424
Reçu depuis trois jours,	13 990	
Antérieurement,	174,670	188,660
		193,087
Expédié depuis trois jours,	8,672	
Antérieurement,	93,768	102,440
Stock en mains		90 647

Nous avons dit dans notre dernier rapport que le marché au coton était très ferme à sa clotûre, et que le mauvais effet produit par les nouvelles venues par le steamer de Boston, avait tout à fait disparu. Mercredi nous avons reçu d'autres nouvelles d'Europe de quelques jours plus récentes: ces nouvelles étaient encore plus décourageantes que celles qui les précédaient, néanmoins elles n'ont eu que peu d'influence, et les ventes de ce jour, se sont élevées à 3,000 balles; hier les acheteurs paraissaient plus disposés à opérer, aussi les acheteurs se sont-ils montrés et 6,000 balles ont changé de mains à des prix très fermes. Aujourd'hui les affaires ont été très modérées, les ventes ne se composent que de 1,200 balles et le marché était très ferme à nos cotes ci-après.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas, de	4 1/4 à 5 1/4
Ordinaire,	5 3/4 à 6
Bon ordinaire,	6 1/2 à 6 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 à 7 1/4
Petit courant et courant,	8 à 8 1/2
Bon courant,	9 ou

TABAC.—Depuis notre dernier rapport nous n'avons entendu parler d'aucune transaction, les arrivages sont peu fréquens et le stock en vente conséquemment très faible. Les prix sont purement nominaux.

Arrivé depuis le 15 du courant, 46 boucauts. Expédié dans le même espace de temps, point.

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en main		2356
Reçu depuis trois jours,	46	
Antérieurement,	2,127	2,173
		4,489
Expédié depuis trois jours,		
Antérieurement,	3,800	3,800
Stock en mains		[illegible]

SUCRE.—Depuis notre dernier rapport cet article en bonne demande, plusieurs lots ont changé de mains pour être expédiés au Nord. Le stock en vente est peu élevé, presque tout ce qui est arrivé sur le marché a été enlevé immédiatement. Nous cotons les qualités extrêmes de 3 à 5. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

MELASSE.—Cet article est en demande modérée aux prix portés à nos dernières cotes, c'est à dire 16 à 17 cents par gallon. La mélasse est bien demandée sur habitation mais nous n'avons entendu parler d'aucune vente.

FARINE.—Il n'est survenu aucun changement sur le marché depuis notre dernier rapport. La demande est limitée, les boulangers seuls achetent. Superfine $3 75 le baril, excellente marques de choix $3 87 1/2.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le même état de calme règne toujours sur le marché aux provisions. Le stock en vente est très faible et la demande limitée. Les prix sont les mêmes.

WHISKEY. Vu le peu d'arrivages les détenteurs ont obtenu une légère hausse. Nous cotons aujourd'hui le rectifié 23 cents par gallons. La demande n'a lieu que par petite quantité.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Nous n'avons aucun changement à signaler dans les prix des différentes descriptions de ces articles. Nous observerons seulement que la demande s'est un peu ralentie.

CAFÉ.—Sans changement. nous ne pouvons compter aucune des altérations qu'a la hausse de [illegible]

SEL.—En magasin tiros de Liverpool $1 37 1/2 par sac. En $1 62 1/2.

BLANC DE BALEINE.—New Bedford 27 a 30. Nantucket 28 a 30. La demande est très limitée, les ventes ne s'effectuent qu'avec la plus grande difficulté

CHANGE.—Le taux a encore fléchi à cause de la quantité de traites offerte en vente. Nous cotons comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	3 a 3 1/2p. ct	de prime
France,	à 10 a	do
New-York, 60 jours de vue	2 1/2 a 2	d'escompte
Do 30 do do		do
Do à vue do		do
Checks,	1 a 1	do
Philadelphie 60 jours de vue,	2 1/2 a 3	do
Do à vue	1 a 1	do
Boston 60 jours	2 1/2	do

FRET.—Sans changement.

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Coux de $1000..................	1 1/4 a 2 pr ct	d'escompte
de 100..................	1 a 1 1/2	do
50 et 100..............	1 a 1	do
Espèces..................	pair	
Billets de la Banque de l'Union......	1 à 3 p c	escompte
de Artisans & Commerçans..	pair	do
de Louisiane..........	pair	
de Cité..................	1 a 1 1/2	do
de Etat de la Louisiane......	1 1/2 à 2	do
de Consolidée..............	16 a 20	do
de Commerce..............	2 a 3	do
de Canal..................	4 à 6	do
de Carrollton..............	2 à 3	do
de Citoyens..............	25 a 27	do
de Améliorations..........	55 à 60	do
de Atchafalaya..............	77 à 79	do
de Exchange..............	55 à 60	do
de Orléans..................	60 à 62	do
de la 1re et 3de Municipalités..	11 à 12 1/2	do
de 2me do..........	40 à 45	do
de Alabama..............	15 à 18	do
de Kentucky..............	pair à 2 p. cent	do
de Tennessee..............	2 à 4	do
de Ohio..................	5 à 8	do
de Illinois..............	60 à 80	do
de Indiana..............	4 à 6	do

DERNIERES DATES.

New-York............nov	9	Londres..............	oct 21
Boston..............nov	7	Liverpool............	oct 21
Baltimore............nov	11	Paris................	oct 15
Washington..........nov	9	Havre................	oct 15
Philadelphie........nov	10	Bordeaux..............	oct 12
Charleston..........nov	12	Vera-Cruz............	nov 3
Havane..............nov	6	Mexico................	nov 3
Galveston..........nov	16	Tampico..............	oct 15

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, graveurs de billets de banque, encoignure des rues Royale et Canal, ont ouvert de nouveau leur atelier, et sont prêts à exécuter les ordres de gravures et d'imprimerie qu'on leur donnera, avec précision et promptitude.—Les prix sont les mêmes que ceux de New-York et Philadelphie. Papier à billets de banque, constamment en mains.—Aussi, checks gravés, papiers à billets, traites et bills de débarquement.
16 nov—6.

RICHES NOUVEAUTÉS, VENTE AU COMPTANT! THEODORE, rue de Chartres, 160, a l'honneur d'informer le public, qu'il arrive de Paris avec un large assortiment de ganterie, bonneterie, parfumerie, tabletterie, voiles écharpes, cravates, chemises nouvelle façon, foulards, nécessaires pour toilette, jolies bourses, gravures, modes, etc., perruques, toupets, nattes, bandeaux, tricoties: Le tout fraichement confectionné et infiniment varié, offrant tous les avantages désirables par la diminution des prix. 19 nov.—12

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES sieurs GARNIER FRERES informent leurs amis et le public qu'ils ont transféré leur magasin de la Levée à la rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, No. 129. Ils offrent de vendre leur confection à 40 p. 100 au-dessous de leur valeur. 19 nov—6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Vendredi 18 novembre 1842.—J. Ashton vs. L. Bredes, propriétaire du bateau à vapeur Macedonian.—Le steamer Macedonian ayant été saisi d'après procédures de cette Cour, et cautionnement n'ayant pas été fourni, il est ordonné par la Cour, conformément No. 24, qu'avis publié en sera donné, afin que les personnes ayant des réclamations à faire contre ce bateau puissent les faire conformément à la loi.

Extrait des minutes.
JOHN E. HOLLAND,
Député-Greffier.
19 nov—3 en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11,906—Newton Richards contre ses créanciers et les créanciers de John G. Boyd & Co.—16 novembre 1842.—Que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours de la présente publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le second tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, le 16 novembre 1842.
19 nov—3 en 10j ARMAND PITOT, greffier

COTON ECRUE—50 balles 4/4 dernièrement reçues, à vendre à bas prix pour du comptant par
NORTH & BROTHERS,
19 nov 13 Chartres

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 20 NOVEMBRE 1842.

Début de M. FLEURY, Seconde Basse-Taille.

LE PRÉ AUX CLERCS,

Opéra en trois actes, d'Hérold

UN MONSIEUR ET UNE DAME,

Vaudeville en un acte.

☞ Le spectacle commencera à six heures et demie.

BAL DE LA SALLE CONTI

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée,—Cavaliers.........................$ 1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville: il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. 5 nov—60

LE DOCTEUR THOMAS, de retour de Paris, où il a suivi de nouveau les cours de la Faculté de Médecine, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a repris l'exercice de sa profession, et occupe son ancienne demeure, encoignure des rues Royale et Place Armine.
19 nov—3

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION A TRES BAS PRIX.—Mme. LEON, rue Royale, 166, a l'honneur de prévenir les Dames, qu'elle vient de recevoir de France par le navire Columbiana, un beau choix de MARCHANDISES, dont elle fera l'ouverture jeudi 24 novembre.

Chapeaux de soie pour dames et enfants,
Camails en velours et en soie,
Corsets, ombrelles, parapluies, franges assorties, &c. &c.

Nota.—Les marchands trouveront un assortiment d'étoffes de soie pour chapeaux, rubans, fleurs et fournitures de modes, ainsi que jouets d'enfans et poupées, à très bon compte 19 nov—60

HAUTES NOUVEAUTÉS.

LE soussigné a l'honneur d'avertir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il fera, lundi prochain, 21 courant, l'ouverture de ses marchandises d'hiver, arrivées par le navire Taglioni, savoir:

Articles pour hommes.

Bretelles en soie élastiques,
Dito brodées à la main,
Dito fil d'Ecosse,
Dito coton,
Echarpes en soie brochées,
Dito en cachemire riches,
Dito en satin, broches,
Dito en satin unies,
Cravates en soie brochées,
Dito unies,
Dito satin brochées couleur,
Dito dito unies,
Dito dito brochées assorties,
Dito dito unies noires,
Chemises toile française,
Dito coton, devant de toile et batiste,
Dito en batiste,
Dito en coton couleur,
Dito en jaconas,
Foulards de soie, dessins cachemire,
Mouchoirs de poche en batiste,

Articles pour femmes:

Mousseline de laine, dessins cachemire,
Dito de petit dessins,
Dito de brisé, et à dessins, deuil et demi [deuil,

Soieries pour robes,
Dito " chapeaux,
Dito " camails,
Dito " deuil,
Cols brodés cardinals,
Do. plissés,
Lingerie fine en tous genres,
Rubans pour chapeaux,
Do. " unis assortis,
Fleurs artificielles
Camails ornés de passementerie,
Do. de dentelles,
Mantilles espagnoles,
Mouchoirs batiste brodés,
De de point d'esprit,
De de à vitrines,
De de à ourlets,
De de unis,
Dentelles fil blanches,
De noires,
De assorties,
Assortiment de passementerie,
Franges de toutes couleurs,
Boutons pour robes,
Châles de soie en couleur,
De. de noirs,
De. tartans,
Laines et soies à broder,
Dessins de Berlin.

Articles pour enfant:

Chapeaux bambins,
Casquettes de formes nouvelles,
Polonaises et Basquinées,
Paletots et surtouts,
Habillemens complets en mousseline laine,
Do de mérinos,
Do de drap
Manteaux fillette, tartan et mérinos,
Assortiment de lingerie,
Articles de bijouterie fantaisie.

P. ROUSSE,
65, rue de Chartres, au coin de la rue Bienville.
19 nov—3

MR. L. A. BARBARIN de la maison L. A. & W. Barbarin No. 40 rue de Chartres, arrivant de France, par le navire Taglioni, a apporté avec lui des marchandises suivantes

Paletots, Habits,
Redingottes, Chapeaux.

De dernière mode parisienne
Un choix de gilets soie et cachemire, simples et croisés.
Bretelles soie de toutes couleurs.
Gants de chevreau blanc, couleur et noir.
Un assortiment de cravattes et écharpes de soie couleur et de satin noir.
Draps et casimirs noirs et couleurs.
do de billards.

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armes de terre et de mer des Etats Unis, telles que:
Passanes d'épaulettes,
[illegible] de lieutenants et de midshipmen
Grenades, etc etc
Tout ce qui constitue l'armement, comme
Schacks, épaulettes or et argent, cordes à fourrage, aiguillettes or et laine et mêlées,
Epées, coliche-mardes.
Sabres de marine dorés mat fins,
Sabres-poignards,
Briquets,
Bancals et demi-bancals, etc. etc etc.

MM. L. A. & W. Barbarin offrent ces marchandises toutes fraichement déballées, et espèrent du public le patronnage qu'ils en ont toujours obtenu. 19 nov

FOURNITURES pour steamboats.—Un assortiment complet à vendre par HAWTHORN & WOODS,
19 nov 63, Gravier

CAFÉ.—500 sacs prime vert de Rio en débarquement, à vendre par HAWTHORN & WOODS,
19 nov 63, Gravier

POIVRE.—300 sacs de Sumatra à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS,
19 nov 63, Gravier

FICELLE d'emballage—100 paquets à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS
19 nov 63, Gravier

BONS du Tresor de 50, 100 et 500 dollars, portant 6 pour cent d'intérêt, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co
19 nov 24, Bienville.

TOILE du Kentucky et Cordes à vendre par
19 nov STETSON & AVERY, 64 Gravier.

GRAISSE—300 barils excellente graisse à vendre par
19 nov STETSON & AVERY, 64 Gravier.

FARINE—114 caisses farine, en débarquement du Gulnare, à vendre par
19 nov C. DOANE & Co.

GRAISSE—50 barils graisse en feuilles, en debarquement et a vendre par
19 nov C DOANE & Co.

HUILE de Palma-christi—50 barils No 1, à vendre par
19 nov C. DOANE & Co

TOILE et Cordes d'Emballage—100 rouleaux et pièces, à vendre par
19 nov C. DOANE & Co.

TOILE des Indes—300 balles toile forte, à vendre par
19 nov C. DOANE & Co.

COTON LOWELL—50 balles coton Lowell 7/8, à vendre à bas prix par
19 nov NORTH & BROTHERS, 13, Chartres

LASTING NOIR—Une caisse lasting noir, supérieur, à vendre à bas prix par
19 nov NORTH & BROTHERS, 13, Chartres

CLOUS—Un assortiment complet en débarquement du navire Berwick à vendre par
19 nov MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

FARINE.—225 barils en débarquement du steamer Gulnare de St Louis, à vendre par
19 nov MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

HABILLEMENTS FRANÇAIS,

Très soignés et à bon marché, importés et à vendre par

BATAILLE & BIGEY,

86, Rue de Chartres.

EN outre des marchandises arrivées pour les soussignés par le navire Clinton, ils reçoivent en ce moment par le Nashville et l'Hudson, un assortiment d'articles de mode pour les Messieurs, savoir:

Redingottes noires et de couleur, drap très fin,
Habits do. do. do. do.
Palletots, drap articulé, Pilote et Castor, formes nouvelles,
Pantalons casimir et satin noir,
do. casimir, cotelés, écossais de toutes couleurs,
De. do. do. 1/2 saison,
Manteaux à la mode,
Robes de chambre, de doublées soie et laine,
Gilets cachemire, croisé et à schal,
do. satin, casimir, velour, &c. croisé et shal,
Cravates noire en satin, gros grains et taffetas, de 3/4 7/8 et 4/4.
De. fantaisies, longues et carrées, ce qu'il y a de plus nouveau,
Chemises françaises de toutes qualités,
Gants, foulards, bretelles, brosses, parfumeries, parapluies, &c. &c
Chapeaux soie et castor, formes nouvelles, en gros et en détail.

6 pièces drap français superfine, à vendre au prix contant.
1 nov BATAILLE & BIGEY, 86, rue de Chartres.

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés informe le public qu'un de leur commis a perdu hier un check sur la Banque de la Louisiane, faveur L. Labatues ou au porteur, de onze cent vingt piastres 77/100. Le paiement en ayant été immédiatement arrêté, ils prient celui ou ceux qui l'auraient trouvé d'avoir la bonté de le rapporter.
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
17 nov—3 25, rue St. Louis.

AVIS.—MONSIEUR FELIX VALLET, est prié de se présenter chez le soussigné, où des affaires qui le concernent lui seront communiquées.
CHAUVIN & LOUVOIS,
17 nov—3 60 rue Chartres.

CHAUSSURE et Coiffure—102 caisses chapeaux, bottes et souliers, en débarquement de la barque Natchez, à vendre par R. O. HOBBS,
19 nov 34, Douane

PUPITRES—Un petit assortiment pour commis, manufacturés à New-York, en débarquement du Yazoo, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
19 nov 60, Camp

LANGUES—8 barils et 14 1/2 do. fumées et en saumure, en débarquement du navire Yazoo, à vendre par
19 nov HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

A LOUER—Un petit bureau sur le devant, rue Conti, entre Chartres et Levee. S'adresser au No. 35, rue Conti.
19 nov—4

CIGARES de la Havane—Un assortiment général de marques de choix, en magasin, à vendre par
19 nov. J. M. CABALLERO, 38, Vieille-Levée

SUCRE blanc et brut de la Havane, en magasin, à vendre par
19 nov J. M. CABALLERO, 38, Vieille-Levée

INDIGO—Excellente qualité, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
19 nov. 38, Vieille-Levée

HOTEL DE LA BOURSE ST. LOUIS.

LE soussigné informe le public que ce bel Hôtel qui se distingue des autres établissemens de ce genre par la splendeur et l'élégance de ses emménagemens, sera ouvert le lundi 15 novembre prochain sous sa direction.

Il se flatte que le public voudra bien lui accorder une part de son patronage, car il ne négligera rien pour faire de cet hôtel le lieu le plus confortable et le plus agréable de la ville.

La table se fera remarquer par l'excellence des mets et le choix des vins.

Les personnes qui ont leur famille avec elles, sont invitées à visiter et choisir elles-mêmes leurs appartements.

L'hôtel sera ouvert pour les voyageurs à partir de samedi prochain 5 novembre.

On veillera scrupuleusement à ce que le service ne soit fait que par des domestiques polis, honnêtes et attentifs.

☞ Les conditions seront les mêmes qu'aux autres principaux hôtels.
1 nov—1m I. JEWETT.

SARDINES à l'huile, [illegible]
[illegible]
19 nov AUGTE. [illegible]

CAFÉ—400 sacs [illegible] Vieille-Levée
16 nov G. [illegible]

PAR LE MARSHALL

DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane.—No. 269.—R. C. Cammack, chargé de la vente des biens de Séraphin Cecile, en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, Je exposerai en vente publique, le mardi 13 décembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Une portion de terre située dans le faubourg Washington, désignée par les lots No. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No. 5 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er. juin 1839 et déposé au bureau de Philippe Lacoste, notaire public, lesdits lots ensemble fermant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Amour, et mesurent ensemble 300 pieds sur la rue Amour, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue St. Ferdinand, ensemble les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

2o. Vingt lots de terre dans le faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'Ilet No. 29, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Louis Bringier, voyer, en date du 17 juin 1836 et déposé en l'étude de Barnett, notaire public. Les lots du No. 4 au No. 12 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clouet, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No. 12 formant l'encoignure des rues Prosper et Clouet. Les lots No. 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Felicians sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, le lot No. 13 formant l'encoignure des rues Prosper et Felicians. Le lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Felicians, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue St. Avid, sur laquelle il forme encoignure.

3o. Un lot de terre dans le nouveau faubourg Marigny, formant le No. 1 de l'Ilet No. 31, mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, ainsi qu'il appert d'un plan déposé en l'étude W. Y. Lewis, notaire public.

4o. Tous les droits, titres, intérêts et réclamations du failli à deux lots de terre sis sur le côté Est de la Baie de Mobile, comté de Baldwin, état de l'Alabama, étant les divisions 4 et 9 de la section No 37, township No. 7 sud, rangée 2 est, contenant ensemble 72 acres de superficie en superficie.

Conditions:—Pour les propriétés dans la ville, un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement avec intérêt à 10 pour 100 par an en cas de non paiement à échéance. Pour les deux lots de terre à la baie de Mobile, comptant; sujets à une hypothèque existant en faveur du vendeur, de $848 90 cts, et tous les impôts en dépendant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant D. McCoy, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshall des Etats-Unis.

19 nov—et 10, 20, 30, 7 et 12.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

COMISION ADMINISTRATIVA.

CERTIFICO. Que en sesion ordinaria, celebrada el dia 11 del actual, se trato y resolvió, entre otras cosas, lo siguiente:

Leido y discutido el parte remitido al capitan por el primer teniente de esta compañia, quejandose de la escandalosa y reprehensible conducta observada por los voluntarios *Miguel Vallory, José de Herna y Salvador Barriera*, hallandose los tres bajo su mando en el paquete que custodiaba el Panteon el dia 1° del corriente, en cuyo acto, no solo faltaron á la obediencia y respeto que todo buen miliciano debe a sus superiores en el servicio, sino que vertiendo palabras indecorosas, agenas del lugar en que se hallaban, y del publico que lo concurria, comprometieron el honor de la compañia.

Oidas varias deposiciones que corroboran cuanto expresa el parte que se menciona, y siendo notoria á todos los individuos de la compañia que se hallaban presentes aquel dia la veracidad de estos hechos.

La comision administrativa, en virtud de las facultades de que se halla revestida por los reglamentos y acuerdos generales posteriores; á fin de no dejar impugnes faltas trascendentales á la disciplina, como la son estas, resolvio:

1o. Que los indicados individuos *Miguel Vallory, José de Herna y Salvador Barriera*, sean desde ahora expulsados de la compañia, y sus nombres testados de las listas, por las faltas arriba expuestas.

2o. Que la resolution que antecede, sea publicada en la Abeja por tres dias consecutivos para escarmiento de los delincuentes, satisfaccion del publico y conocimiento de los jefes de las demas compañias de la Legion de la Luisiana.

Nueva Orleans, 15 de Noviembre 1842.

RAMON MURO,
18 nov—3 Secretario.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Atencion!

La compañia se reunira el sabado 19 del corriente, à la una de la tarde en punto, en el parage de costumbre, con casaca y pantalon de paño y armamento completo, para dar un paseo militar y celebrar el decimo aniversario de dicha compañia. Se recomienda el mayor aseo y puntualidad al cumplimiento de esta orden dada por el capitan.

Nueva Orleans, Noviembre 15 de 1842.

FRANC. SOLER,
16 nov Sargento primero.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DU DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—Present l'honorable Theodore H. McCaleb—17 novembre 1842—Veuve Benjamin Bossié et Julien Bossié—H. P. Gaillard, chargé de vente.

Sur lecture de la pétition dudit chargé de vente déduisant qu'il serait plus avantageux pour les intérêts de la faillite que la récolte de sucre existant sur les terres de l'habitation sise à St. Jean Baptiste ci-dessus désignée, soit vendue séparément et à l'amiable, aux conditions spécifiées dans ladite pétition, il est spécialement ordonné que lecture de ladite pétition sera lieu le mercredi 30 du courant, à dix heures A. M., et que les créanciers et autres personnes intéressées sont invitées à comparaître pour déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels la propriété spécifiée ne serait pas vendue de la manière et aux termes suggérés par ledit chargé de vente.

Pour copie véritable.

M. R. JENNINGS
19 nov—2 Greffier de la Cour de District des E. U.

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de CAMAILS et autres articles de nouveautés à des prix très modérés, et qu'elle en fera l'ouverture jeudi 24 novembre.

☞ Changement de domicile, ci-devant rue St. Pierre, No. 121, maintenant rue Royale No. 155.
17 nov—30

MLLE. GEORGETTE NAVARETTE, successeur de Madame Mace, encoignure Chartres et Toulouse, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle commencera la vente, jeudi prochain 24 courant, d'un joli assortiment de CHAPEAUX, CAMAILS et autres articles de Nouveautés à des prix très modérés.
17 nov—6

MME. MOLLOT-COCHRANE a l'honneur d'informer les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir de Paris, son assortiment de nouveautés pour la saison, et qu'elle en ouvrira la vente samedi prochain, 19 du courant, à des prix très-modérés.

Elle offre également aux marchands de la campagne des articles très bon marché, tels que: chapeaux, capotes, rubans, fleurs &c. &c.

☞ Une première ouvrière modiste trouvera une place chez elle 15 nov—8

CHAPEAUX et Capottes nouvelle forme, pour dames, fillettes et enfans.

Les soussignés offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, à très bas prix, un assortiment de chapeaux et capottes, venant d'arriver, pour dames, fillettes et enfans.

De plus, un superbe assortiment d'objets de mode, reçus par le navire Croole.

FORCADE & Co. 30 rue de Chartres,
10 nov Entre Bienville et Douane.

PENSIONNAT, rue Royale No. 276.

MESDAMES GIOS ET VERNIER, ayant pris la direction du Pensionnat que Mme. de Montilly vient de quitter, continuent à y recevoir les jeunes personnes dont on voudra bien leur confier l'éducation. Elles y sont instruites dans la langue française, ou dans la langue anglaise, selon le désir de leurs parens: ces deux langues se parlent dans les classes. 15 nov—1m

AVIS.—Les personnes qui désirent envoyer leurs enfans au COLLEGE DE MANDEVILLE voudront bien s'adresser à M. Auguste Dietz, bureau de M. Hermite Davis, Exchange Place, ou à M. Lord, au bureau du chemin de fer du lac Pontchartrain, pour obtenir tous les renseignemens nécessaires.
9 nov, 3j M. B. ANDUZE.

LOUIS MUH,

INFORME ses amis et le public qu'il vient de recevoir directement des manufactures, un bel assortiment de montres pour dames et pour hommes. Aussi, chaines, bagues, boucles d'oreille, porte crayons, lunettes, &c. &c. &c.—qu'il offre à vendre à très bas prix en gros et en détail pour des billets des première et seconde municipalités: les billets de la 3e municipalité seront pris à 6 cents à la piastre. Un bel assortiment d'argenterie française et américaine, qu'il offre a vendre par un couvert seul ou par douzaine, pour des espèces seulement, au No. 81, rue de Chartres. 16 nov

LES personnes qui pourraient donner des renseignemens sur M. LAPERRIERE, arrivé à la Nouvelle Orléans en octobre dernier, sur le navire Clinton, sont invitées à le faire au domicile des soussignés, rue de Chartres, No. 86.
16 nov BATAILLE & BIGEY.

REÇU par les soussignés et à vendre à bas prix.

Poupées brodées assorties en grandeurs.
Indiennes françaises, dessins nouveaux.
Soieries moirées, noires et en couleur.
do à mies glacées.

FORCADE & Co.
19 nov 30 rue de Chartres entre Bienville et Douane.

COLVIS & DUMA, marchands tailleurs, rue de Chartres No. 104, reçoivent par le Créole et le Taglioni, les marchandises suivantes:—Drap de toutes couleurs, nouveautés pour pantalons, cravates soie, gants louvin, bretelles, porte-plaies, etc. Aussi les confections suivantes: paletots, surtouts, redingottes, habits, pantalons, gilets de dessous de cachemire, soie, piqué, &c. &c. 16 nov—3

ON demande une demoiselle qui connaisse le commerce, pour tenir un magasin de nouveautés; qu'elle ait de bons répondants. S'adresser encoignure Royale et Dumaine, chez MM. Normandin frères.
16 nov—3

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres, No. 143.

LES soussignés préviennent particulièrement leurs habitués et les amateurs du bon goût, qu'ils reçoivent en ce moment, par les navires Nashville, Hudson, Taglioni et Andelle, un assortiment complet de modes pour hommes, confectionnées par les premières maisons de Paris, savoir: Paletots confortables, genre tout nouveau, couleur de mode.

Redingottes drap cachemire, très soignées,		do.
Habits do.	do.	do.
Habits de cheval, boutons riches,		do.
Pantalons satin noir, qualité supérieure,		do.
do. façon de Jokey Club,		
Gilets cachemire de l'inde, croisés,		
do.	à schall,	
do. satin noir	do	
do. satin façonné, couleur à la mode,		
do. velours oriental pour soirées,		
do.	do. broché,	
do. Valencias paille,		
do. satin blanc, brodé à l'aiguille,		
Echarpes satin noir brodé	do.	
do. do. broché,		
do. do. uni,		

Cravates satin noir, uni, façonné et broché,
do. satin couleur,
Chemises toile d'Irlande, nouvelle coupe,
do. toile de Flandre, unies et à jabots.
Chapeaux Pinaud, dernier genre,
Gants Jouvin, assortiment complet,
Manteaux Créole et à la Chevalière,

Aussi—Un assortiment des plus complets de:
Drap noir et en couleur,
do. cachemire pour habits,
do. castor imperméable pour paletots,
Casimirs, noirs, uni et façonné, pour pantalons,
do. fantaisie, pour do.
do. écossais do.

Grande variété d'étoffes pour gilets.
Plus, un nouvel assortiment de Cannes [illegible] pour dames.
10 nov. E. CORDEVIELLE & LAMBERT.

CHAPEAUX D'AMAZONE.

CET article élégant partie de 12 tailles des Dames, est très recherché à New York. Un assortiment [illegible] [illegible]
16 nov—30

EN débarquement du navire Tippecanoe, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
[illegible]
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
74, Vieille-Levée.

AVIS D'ENCAN.

AVIS D'ENCAN

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a pris le magasin situé rue de Chartres No 149, entre les rues St. Louis et Conti; il offre ses services pour les ventes de marchandises sèches, épiceries, etc, etc. et espère, par ses efforts et son exactitude, satisfaire les personnes qui voudront bien le confier des ventes; il sollicite du public, la continuation de la patronnage.

Ses jours réguliers de vente seront les lundis, mercredis et samedis de chaque semaine. Les ventes d'immeubles, d'esclaves, les ventes de syndic, de gardiens de port, de campagnes et autres ventes en ville, auront lieu en tout temps.

M. BARNETT, Sr.
Nov—9

AVIS D'ENCAN.

A. CAMPARD ayant été par décision de S. Ex. le Gouverneur, nommé encanteur, a l'honneur d'offrir au public et à ses amis ses services en cette qualité.

D'anciennes relations établies sur cette place et avec les Etats Unis lui font espérer des demandes pour les marchandises qui seront confiées à sa vente, et les soins qu'il apportera dans l'exercice de son ministère tendront à justifier la confiance qu'on lui accordera. Vente bien au pair.

Il se chargera de la vente de meubles, esclaves, et marchandises de toute espèce.

Son magasin est établi rue St. Louis No. 12, entre Chartres et Levée. 15 nov—6

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son bureau d'encan a été transféré au No 45 rue des Magasins, près du coin de l'Arcade. Ayant cessé de vendre des marchandises en magasin, il offre ses services pour les ventes d'immeubles, de nègres, ventes de syndics et de faillites, de curateurs, et de gardiens du port, &c. &c.

Il y a, joint au dit bureau d'encan, un bureau de courtier donnant les descriptions de propriétés. Les personnes qui désirent vendre ou acheter, sont invitées à laisser leurs instructions sur le memorandum.

J. A. BEARD.
16 nov

POUR LA HAVANE.—Le steamship ALABAMA, capitaine Windle, partira dimanche 20 du courant, à 10 heures précises A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co.,
16 nov. 45, Vieille Levée

Les passagers sont invités à se procurer des passeports visés par le consul espagnol.

POUR GALVESTON (Texas).—Pour partir Mardi 22 du courant, à 4 heures P. M. Le steamship à basse pression, double et chevillé en cuivre, NEW YORK, capitaine John J. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.

Ce bâtiment a été complètement mis en ordre pendant son séjour au Nord; il a de nouvelles bouilloires très fortes et un ouvrier en fer tout neuf. Ses emmenagemens de chambre et d'entrepont offrent toute espèce de comfortable aux passagers.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à HAWTHORN & WOODS,
16 nov 63, Gravier.

Le Paquebot Creole entre la Nouvelle Orléans et Mobile.

POUR MOBILE, TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS.—Le steamboat CREOLE, capt. R. A. Mera partira du lac, à l'extrémité du rail road Pontchartrain, tous les MARDIS ET VENDREDIS après l'arrivée des chars de midi et demi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. & R. GEDDES, agents,
16 nov 81, Commune.

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Grice, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 4 heures, du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
5 nov CHS DOANE & Co, 60, Poydras.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES. Le steamer GOVERNOR YELL, entièrement réparé à neuf, partira tous les samedis régulièrement à 9 heures 1/2 A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE
14 nov 11, rue Dumaine

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier CREOLE, capitaine Dillingham ayant la plus grande partie de son chargement partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de splendides aménagemens, s'adresser à bord ou à
19 nov FRANK PERRET, 19, Toulouse

POUR BALTIMORE.—Le navire TIPPECANOE, capitaine Adams Gray, partira sous peu. Pour fret de 300 à 400 boucauts de sucre à prendre à la côte ou en bas de la ville, s'adresser à bord, ou à
19 nov G. BEDFORD, 47, Commune.

POUR BALTIMORE—Passage seulement—La barque MARY, capitaine Myrick, partira dimanche, 20 du courant, et peut prendre plusieurs passagers. S'adresser à
19 nov G. BEDFORD, 47, Commune.

POUR TAMPICO.—La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
19 nov 74, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—Le brick EMPRESARIO, capt. Collins, partira positivement samedi 19 du courant. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à PRATS & HERNANDEZ,
14 nov 32, rue Toulouse

POUR LA HAVANE.—La goelette CLORINDA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en lower Picayune tier, ou à WIGGIN & DAVENPORT,
16 nov 55, Magasins.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu, ayant presque tout son chargement. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
17 nov B. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR ST. VALERY. La barque de première classe EPERVIER, capitaine Perrin, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
17 nov L. H. GALE, 93, Commune

POUR BORDEAUX.—Le bon navire TALMA, capitaine J. Cayol, partira immédiatement pour ce port. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
CHARLES DUFOUR,
16 nov 11 Conti.

POUR LE HAVRE.—Le navire premier A 1 fin voilier, TAGLIONI, capitaine Rogers, sera prêt à partir sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de très beaux emmenagemens, s'adresser à
16 nov L. H. GALE, 93 rue Commune

POUR NANTES—La barque de première classe SALOMON SALTUS, capitaine J Gray, peut prendre environ 300 balles coton. Pour fret ou passage s'adresser à
14 nov GEO BEDFORD, 47 Commune

POUR BOSTON—Le navire TIBER, capt. Lowell partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser a J & S TOBY & BOGERT,
78 Camp

VOR HEBERT, nouvellement arrivé de Paris, par le navire Columbiana, prévient le public en général qu'il a apporté un grand choix de nouveautés en librairie, papier peint et objets de fantaisie:

Grand assortiment d'ouvrages illustrés.

Saint Hilaire, Flore des jardiniers, 4 vols in 8o. Sainte Bible, par le Maistre de Sacy, 1 vol in 8o, Dictionnaire de l'Académie, 2 vols in 4o, do complément tome 3e, Jardin des Plantes illustré, 1 vol. gd in 8o, le Maistre de Sacy, Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, 1 gd in 8o, le Simplon et l'Italie, 1 beau vol in 8o Laurent, Histoire de Napoléon illustrée, 1 gd in 8o Norvins do do do 1, do Lesage, do Gil-Blas illustré, 1 do. Th. a Evrette, do de France, do 2 do; Scènes de la vie des animaux. Les animaux peints par eux-mêmes, 1 do; Lesage, Le Diable boiteux, illustré 1 do; Fénélon, les Aventures de Télémaque, illustrées, 1 gd. vol. in 8o, Malte-Brun, Géographie Universelle, 6 do; Cormenin, le livre des Orateurs, 1 do; Biographie Universelle, 6; Français peints par eux mêmes, 5 vols gd in 8o; Fables de Florian, illustrées, 1gd in 8o Fables de Lafontaine, 2 gd in 8o, do; Ailes et Pyrenées, 1 gd do; St. Jacques Code de la Législation française, 1 gd in 8o; J. Arago, Histoire du Prince Royal Duc d'Orléans, 1 vol in 8o; Poésies de Régnier, Moreau, de André Chenier, de Brizeux, de Sainte-Beuve, de Alfred de Musset, de Mme A. Tastu; Dictionnaire de la conversation, 10 vols; Collection complète des classiques Grecs, Latins, Français, Edition Charpentier; Œuvres de Malebranche par Jules et Simon, 2 vol; Dante Alighieri, La Divine Comédie, 1 vol; Miss Trollope, Mœurs domestiques des Américains, 1. Milton, Paradis Perdu, 1; Physionomies et Phrénologie, 1 Homère, l'Iliade et l'Odyssée, 1; Herbinier français: morceaux, Voyages Sentimental, 2; nouvel assortiment de livres espagnols et de Romans nouveaux &c. &c. Choix de beaux livres de prix, reliés, velours et maroquin, pour étrennes &c. Almanachs pour 1843, de Comique do. Memento pour 1843; un assortiment de pinceaux de fer et d'acier, choix de papeterie pour poche; Portefeuilles d'échéance, de ministre; le Guérillero; grand opéra nouveau; Albums, boites de couleurs fines; Boites et instrumens de mathématiques; Registres français et américains; Record Book française; Magasin Pittoresque; Musée de familles, France militaire, France monumentale; France pittoresque et maritime; Robinson Crusoé, illustré 1 vol; Maille et une nuits illustrées, 3 do; Barbé-Marbois, Histoire de la Louisiane, 1, Globes Célestes et terrestres; systèmes planétaires; Jouets pour enfans; Livres pour enfans, livres élémentaires; Livres classiques, encre à toutes couleurs, lère, qualité, Encriers de toutes sortes et à pompe. Pièces de théâtre, nouvelles, papier pour plans et à dessin; do à écolier et à lettres; do à notaire et de toutes couleurs; Pains et cire à cacheter, canifs de Rogers, et en général tout ce qui constitue en papeterie et objets de fantaisie.

VOR. HEBERT,
17 nov—6 149, rue de Chartres

LE soussigné prévient le public en général, qu'à partir de ce jour il vendra en gros et en détail à des prix très modérés, un joli assortiment de marchandises de saison jusqu'au 30 décembre prochain, époque à laquelle la balance sera vendue par MM. Vincent & De Feriet.

Indiennes française et américaine, do blanc et chamois unie pour meuble, do pour bordure, siamoise française, percaline, cotonnade grande et petite largeur, mousseline laine mousse couleur, doublée imprimée pour habillement d'enfans, gros de Naples chiné, rayé, broché, glacé et uni Poult de soie noir, blanc et couleur, gros de Rhin et de Suisse, batiste italienne pour robes, satin noir, blanc, vert, ponceau et écelue, foulard pour robe, velours en pièce, noir vert, feuille et ponceau, rubans à garniture, unis et brochés do satin noir et couleur, de gros de Naples de No 1 1/2, No. 16; rubans de velours noir et couleur, à double chai ne pour broder les souliers, crêpe noir et blanc cravates, gros de Naple, italienne noire do, satin broché et lancé couleur, de gros grain façonné, de Ottoman riche, grands et mignons façonnés, filet noir et blanc pour femme et fille; tes, gants de soie noirs, blancs, et couleurs, do filet blanc et noir, do brodés, bas soie noirs, blancs, unis et brodés, do fleoelle, chaussettes soie noire et blanche, bonnet soie noire, bonnet chenille soie do, renaissance en laine, bas de coton blanc et gris, do 9 à 10 pouces pour enfans, chaussettes mérinos blanches, coton blanc et gris; do gris et blanc pour hommes et enfans, chales hermanie noir, do taffetas illustrées grand gros et ottomans noirs et couleurs, chiné et glacé couleur, écharpe soie noire et couleur, marmotine Helène chale indoux cachemire, do imitation, do cachemire, mérinos et mousseline laine noire, de Blida broché noir, de Stradella et Cabyle, do coton broche uni noir et couleur, mouchoirs batiste unis, brodés et imprimés, foulards soie, do cachemire soie, do gaspin, garnitures de sabre, boutons de broche, boutons de nacre, de os pois, de métal, de sois pour habit, garnes noire et couleur, aiguilles, épingles françaises et anglaises, soie à coudre, noire et ponceau, chaisses de soie, lacet soie, mérinos, barège, do guillochée, de fleoelle, Gants chevreau, de castor, de coton Bombazette, gilets et paletots fourrés, gilet mérinos, flanelle, coton, de soie, jaconas et tricot, pantalon mérinos et coton, bonnets et caleçons coton, Parfumeries divers, peignes corne et buffle. Un bel assortiment de bretelles, soie, gomme brodées et unies, de coton.

Linge de table, uni et ouvré, à grand rabais.
BENJ LACOSTE
6 nov 10, rue Royale, entre Conti et St Louis

LOISON & SILVESTRE, 35, rue de Chartres, reçoivent dans ce moment par le navire Talma, de Bordeaux:

Un assortiment de marchandises françaises liquides et groceries, qu'ils offrent à très bas prix, en débarquement Les principaux article sont:

100 barriques vin rouge de la même qualité que celui de l'année dernière pour lequel ils ont eu de nombreuses demandes et qu'ils vendront à prix très réduits:
Estèphe, pour familles et amateurs de bon vin,
400 caisses vin rouge, diverses marques et très bas prix,
10 caisses vermicelli et macaroni, 1ère, qualité,
40 caisses Moutarde assorties,
20 caisses cornichons à l'eau de vie,
15 caisses fruits
6 balles bouchons à [illegible] et à damejeannes,
20 caisses [illegible]
[illegible]
[illegible] qualité
Et une [illegible] de Marseilles, des salaisons assorties anchois à l'huile, huile de Fleguel, vin muscat, amandes [illegible] 16 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins—300 caisses actuellement en débarquement du Seldan et de St. Petersbury un assortiment complet convenable, à vendre à bas prix, au détail ou de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix, par A. F. DUNBAR & Co.
16 nov 18, Douane.

CHAPEAUX de laine—100 douzaines chapeaux gris et noirs, en magasin et à vendre par
A. F. DUNBAR & Co.
16 nov 18, Douane.

DEPOT GENERAL DE SANGSUES,

No. 48 rue de Chartres.

SANGSUES.

REÇU par l'Andelle, un petit lot de sangsues: mais [illegible] à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt [illegible] No. 39

Plus—100 variétés de graines de fleurs fraiches.

Tulipes, renoncules, anemones, pivoines, jacinthes etc etc., et diverses variétés d'arbustes rares. 17 nov

VENTES DE CE JOUR.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI samedi, 19 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Quartier, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
Le barriques Vin rouge 19 nov
Conditions—comptant.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 19 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face du Vieux des Moutons, en débarquement du navire Talma, 36 barriques de Vin rouge Montferrand. 19 nov

PAR E. TASTET,

136, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 19 novembre, à 10 heures, à son magasin d'encan,

L'esclave MARIA, âgée d'environ 28 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, servante de maison et couturière, garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions:—Comptant, payable en billets de la première et de la seconde municipalité. 19 nov—1.

PAR E. TASTET.

136, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui 19 novembre, à 10 heures, à son magasin d'encan,

12 barils pâte de goyave et gelée.
1 superbe billard, avec ses accessoires en bon ordre.
Aussi Divers lots de meubles et de comestibles.
19 nov 1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 19 du courant, à dix heures du matin à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20.
6 cartons dentelle filet un assortiment de marchandises étrangères et du pays. 16 nov

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi 19 du courant, à 10 heures 1/2, au magasin rue de Chartres No. 8.
La balance du stock dudit magasin, consistant en bottes unies, escarpins, brodequins et souliers cousus et chevillés pour hommes, de pour enfans, pantoufles pour dames, souliers d'enfans, souliers imperméables, &c.
Aussi L'installation dudit magasin, vitrieres, tabourets, &c. &c.
Conditions, comptant. 19 nov—2

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 19 novembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
70 actions de la Banque des Améliorations.
Conditions, comptant, payables en billets de la Banque des Améliorations. 16 nov—16, 18 et 19

VENTES A L'ENCAN.

Vente par colis, de Marchandises Anglaises, Françaises, Allemandes et Americaines.

PAR WM. N. ROBERTSON & Co.
A. L. PENNET, encanteur.

Magasin No. 57, rue des Magasins

IL sera vendu mardi, 22 du courant, à 10 heures à leur magasin d'encan, 100 caisses marchandises anglaises, françaises, allemandes et américaines, d'importations récentes, composant un bel assortiment.

Des catalogues seront prêts, et l'on pourra examiner les marchandises lundi, veille du jour de la vente.

Il y aura vendredi 25, une vente de marchandises sèches, par colis 19 nov—3

SUPERBES PENDULES DE CHEMINÉE.

PAR VINCENT & DE FERIET.

No. 116, rue de Chartres.

IL sera vendu, mercredi 23 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Feytel & Perret, rue de Chartres, No. 97, encoignure Conti,
15 superbes pendules de cheminées.
Aussi—Jolies lampes astrales.
Conditions comptant, en espèces. 19 nov—4

PAR P. E. TRICOU.

Pierre Henri Colsson contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District, en date du 21 octobre 1842, et avec consentement des parties, il sera vendu le samedi, 19 Novembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la folle enchère de Monsieur Joseph Barthet, qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui a été faite le 3 aout 1841, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit Pierre Henri Colsson à ses créanciers:

Un lot de terre situé au faubourg Treme, d'après un plan fait par L. Surgi, le 30 Octobre 1839, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire; ledit lot de terre compris entre les rues du Quartier, La Grande rue, Dorgenoy et Esplanade, et mesure en pied américain 119 pieds 1 pouce de face à la rue de l'Esplanade, même mesure face à la rue du Quartier, 115 pieds 6 pouces 6/8 à la grande rue, et 108 pieds 7 pouces 5/8 sur la ligne opposée. Il existe sur le dit lot de terre une maison en briques composée de 2 appartemens, galerie devant et derrière et cabinets, et dans la cour, d'une bâtisse en bois de 4 appartemens.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet.

L'acte de vente pardevant Félix Percy, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8 nov—8, 18 et 19 nov

Grande vente de propriétés de valeur, sans réserve.

PAR J. A. BEARD.

Bureau, 45, Magasins.

IL sera vendu à l'Arcade de Banks, jeudi 24 novembre, à midi, les propriétés de valeur suivantes, situées dans des endroits très avantageux de la ville et des environs.

1o. Quatre lots de terre à l'encoignure des rues Poydras et Foucher, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en quatre maisons en briques à quatre étages, deux sur la rue Poydras et deux sur la rue Foucher avec magasin au premier et bureau dans chaque maison, ainsi qu'une salle commune.

Conditions—moitié comptant en espèces, moitié en billets à quatre mois, portant intérêt à 8 pour 0/0.

2o. Trois lots de terre dans la rue Barthélemy, entre les rues Constance et Magasins, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Le No. 1 mesure 33 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

Le No. 2 mesure 33 pieds 11 pouces 2 lignes de face, sur une profondeur de même dimension. Il existe sur ce lot une belle et commode résidence pour famille.

Le No. 3 mesure 33 pieds de face sur une profondeur de même dimension.

3o. Un lot de terre dans la rue Baronne désigné par le No. 1 sur un plan dressé par B. Buisson, en date du 30 janvier 1831 situé entre les rues Julia et Girod, mesurant 31 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

4o. Trois lots de terre dans la rue St. Joseph entre les rues Camp et St. Charles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, mesurant chacun 24 pieds de face sur 130 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur.

5o. Trois lots de terre faisant face à la rue Julia entre les rues Phillippa et Baronne, mesurant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec une allée commune dans le fond, de 15 pieds de large.

6o. Les deux tiers indivis de trois lots de terre faisant face à la rue Baronne, entre les rues Julia et St. Joseph, mesurant chacun 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, avec une allée commune dans le fond, ayant 10 pieds de large.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à quatre et douze mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le paiement comptant sera reçu en billets des Banques de l'Union, Cité, Etat, Commerce et Canal.

7o. Huit lots de terre faisant face au "Florida Landing," entre les rues Magnolia et Vine, mesurant et désignés par les nos suivants sur un plan dressé par E. Delafield, en date de mars 1836, savoir:

Nos. 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277 et 278, mesurant chacun 25 pieds de face sur le Canal, sur 120 pieds de profondeur, le No. 278, formant l'encoignure de la rue Vine et de "Florida Landing."

8o. Cinq lots de terre faisant face à la rue St. Pierre, entre les rues Julia et Girod, mesurant et désignés comme suit, ainsi qu'il appert du plan susdit de E. Delafield, savoir:

Nos. 163, 164, 165, 166 et 167. Le no. 163, mesurant 37 pieds de face à la rue St. Pierre, 73 pieds sur la ligne du fond et 120 pieds 2 pouces sur la ligne du no. 164; les nos. 164, 165, 166 et 167, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Saint Pierre, sur 120 pieds de profondeur.

9o. Cinq lots de terre faisant face à la rue St. Paul, entre les rues Julia et Girod, mesurant et désignés comme suit, ainsi qu'il appert du plan susmentionné de E. Delafield, savoir:

Nos. 157, 158, 159, 160 et 161, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St. Paul, sur 120 pieds de profondeur.

10o. Un lot no. 144, ainsi qu'il appert dudit plan de E. Delafield, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Jean, et s'avançant sur la ligne du fond à 167 pieds et 120 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Julia.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente qui devront être régularisés dans les dix jours de la vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant D. L. McCay, notaire public. Si les actes ne sont pas termés dans l'espace de temps ci-dessus spécifié, le vendeur se réserve le droit de revendre à la folle enchère des acquéreurs, et sans autre avis, aux risques du premier acquéreur, sans conteste à son obligation de paiement de tout déficit, plus louer.

On pourra voir les plans et obtenir de plus grands détails au bureau de l'encanteur, rue des Magasins No. 45.
12 nov—6

☞ CHS. DUFOUR a transporté son magasin rue Conti, No. 11. 1er nov

MARCHANDISES SECHES AU PRIX COUTANT

LES Soussignés ayant résolu de liquider, informent le public, qu'à partir de ce jour ils offrent au prix coutant un grand assortiment de marchandises étrangères et du pays, convenables pour la saison, telles que: couvertures 11, 12 points, indiennes, flanelles, cotonnades, shawls, mouchoirs, bas &c. &c.

Nouvelle-Orléans, le 7 novembre 1842.

FAUCHON FRÈRES.

Magasins:—Maison Rouge, sur la Levée.
Rue Conti, encoig. Bourbon.
Rue Poydras encoig. Camp.
7 novembre—16.

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.

MR. CLISBY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 du courant.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bourneau, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Meux, J. H. Leverich, L. H. Gostenbeter, Dr. Cénas, major Beard, Wm. C. Micou, [illegible] Thomas Barrett. 9 nov—4m

EN magasin et à vendre:

200 caisses Saint cons assorties,
50 do. Savon de Marseille,
50 paniers Huile,
50 barils Moutarde imitation,
100 milliers Bouchons pointes et réguliers,
100 boites et demi-boites Sardines, Petits Pois et Truffes,
300 paniers Anisette entière de Champion,
40 caisses Fruits au jus et à l'eau de-vie,
25 do. Thon mariné et Olives farcies.

V. L. GIRARD & Co,
12 nov. encoignure Chartres et St. Pierre

BOIS, CHARBON, GOUDRON, SABLE, COQUILLES &c. &c.

LE soussigné offre à vendre et livrera dans le plus bref délai, dans les hotels, pensions, maisons particulières, steamboats, &c. les articles ci-dessus qu'il livrera dans la quantité qu'on aura besoin et au prix du ville. Les personnes qui voudraient pour ces marchandises, pourront venir les examiner à mon chantier E. J. WHITE,
2 oct—1m Chemin à coquilles, côté du nouveau Bassin

CHAUX de Thomaston—300 barils en débarquement de la barque Lillies, à vendre par
16 nov GEORGE BEDFORD, 47, Commune

SEL—2300 sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Mattakesett, Rochell, et Goodwin, à vendre au gré des acheteurs, par
16 nov ALEX. PARK & Co, 30, Communes

CAFÉ de Rio—400 sacs en débarquement du navire Yazoo, à vendre par
16 nov. WOOD & SIMMONS, 10, Magasins

CAFÉ de Rio—Une sacs café de Rio, de la nouvelle récolte, et de qualité supérieure, actuellement en débarquement du brick J. W. Huntington, à vendre par
WILLIAM PREHN,
16 nov 80, rue de la Douane.

WHISKEY Irlandais—Quelques paniers et damejeannes de qualité supérieure, à vendre par
16 nov WM. PREHN, 86 Douane

VIN de bucellas, à vendre en magasin par
WILLIAM PREHN,
16 nov 86, Douane

BLANC de plomb—300 barillets de New York, et Sangerties, à vendre par WM. PREHN,
16 nov 86, Douane

CHAMPAGNE—De qualité supérieure, à vendre en magasin par WM. PREHN,
16 nov 86 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles, bretagne, coutil, fil de Spool, do. en magasin et à vendre par WM. PREHN,
16 nov 86, Douane.

FLANNELLE—blanche et jaunâtre, en magasin et à vendre par WM. PREHN,
16 nov 86, Douane.

EAU de vie de prune, de qualité supérieure en demi pipes, à vendre par WM. PREHN,
16 nov 86 Douane

BŒUF—50 barils prime, à l'inspection, à vendre par
JOSEPH LANDIS,
16 nov 14, rue Poydras.

GRAINES—170 barillets dernièrement reçues par le steamer Manhattan, à vendre par
16 nov SCHMIDT & Co, 35, Bienville.

MARCHANDISES SECHES du pays—A vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
16 nov 55, Magasins.

BRIQUES—5,000 Briques de New York, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
16 nov 55, Magasins

CAFÉ de la Guayra—3000 sacs, à vendre par
14 nov SCHMIDT & Co

CAFÉ de Rio—500 sacs, à vendre par
14 nov SCHMIDT & Co.